



Assurer la sécurité dans les écoles du DC pour toutes les familles et tous les élèves

RAPPELEZ-VOUS QUE LES ÉCOLES DU DC SONT OUVERTES À *TOUS*.

- **Tous les élèves ont un droit constitutionnel à l'éducation publique.** Les écoles publiques (DCPS) et les écoles publiques à charte du DC accueillent les élèves et leurs familles, quel que soit leur statut d'immigration ou leur citoyenneté. Nous savons que notre ville est plus sûre et plus forte quand nos enfants vont à l'école, apprennent leurs leçons et préparent leur avenir. L'ouverture de nos écoles à tous est non seulement une valeur du DC, mais c'est un principe qui est également protégé par un arrêt de la Cour suprême - *Plyler contre Doe* - qui stipule que *tous* les élèves ont un droit constitutionnel à l'éducation publique, indépendamment de leur statut d'immigration.
- **Les informations relatives à votre citoyenneté et statut d'immigration en sus de celles concernant vos enfants ne seront ni demandées ni partagées.** Les responsables scolaires ne demanderont pas aux familles de communiquer des informations concernant leur citoyenneté ou le statut d'immigration. Si les informations sur l'immigration d'une famille sont partagées avec les responsables des écoles, les DCPS n'archivent pas ces informations dans le fichier contenant le dossier scolaire de l'élève. En outre, les lois fédérales et du district sur la vie privée protègent généralement les dossiers scolaires des élèves de toute divulgation sans le consentement parental. Les DCPS préserveront la confidentialité de ces informations dans la plus large mesure possible. La divulgation des informations privées concernant les élèves et les familles constituerait une violation de *notre* engagement à s'assurer que tous les élèves se sentent en sécurité et inclus.
- **Tenez toujours vos coordonnées à jour.** Il importe aujourd'hui plus que jamais que les formulaires d'urgence de vos enfants soient dûment remplis et exacts. En tant que parents ou tuteurs, vous devez inclure les coordonnées des personnes qui peuvent prendre soin de vos enfants si vous êtes détenu-e. À la maison, il est recommandé de demander à vos enfants de mémoriser certains de ces numéros. Rappelez-vous que les informations sur les formulaires d'urgence de l'école ne seront pas partagées avec les autorités fédérales, sauf si un tel partage est requis par la loi.
- **Pensez à élaborer un plan de secours.** Bien que nous n'anticipions pas de problèmes, une préparation préalable à de telles éventualités ne peut pas faire de mal. Si vous êtes de nature inquiète, pensez à établir un plan de secours. Demandez à une organisation juridique ou qui lutte pour la défense des droits des immigrants des informations sur l'habilitation de quelqu'un d'autre - un parent ou ami - à veiller sur vos enfants si vous êtes menacés de détention ou d'expulsion. Discutez de votre souhait concernant vos enfants qui pourraient rester aux États-Unis ou partir avec vous.

- **Il est peu probable que le Service de l'immigration et des douanes (Immigration and Custom Enforcement, ICE) entre dans l'école.** En vertu de la politique fédérale actuelle, l'ICE traite les écoles comme des « zones sensibles » où des arrestations, des entretiens, des recherches ou des activités de surveillance ne se produisent généralement pas. ICE ne permet ces actions dans les écoles que dans des circonstances limitées, telles que le risque imminent de mort, de violence ou de blessures physiques.

N'oubliez jamais vos droits.

- **Rappelez-vous que tous les élèves ont droit à des prestations d'invalidité et autres indemnités quel que soit leur statut juridique.** Tous les élèves ont droit à des repas scolaires, des petits déjeuners scolaires, une éducation spéciale et d'autres services éducatifs, qu'ils disposent ou non de la documentation. Une fois qu'un étudiant entre dans le bâtiment d'une école, les lois ne font aucune distinction fondée sur le statut d'immigration.
- **Vous pouvez demander de l'aide linguistique pour les procédures judiciaires gouvernementales.** Quel que soit votre statut d'immigration, vous avez le droit de comprendre les procédures gouvernementales. Si vous avez besoin d'un traducteur ou d'une traduction à *n'importe lequel* des organismes gouvernementaux, y compris lors d'une conférence parent-enseignant ou d'une réunion concernant votre plan d'éducation individualisé pour élève, n'hésitez pas à demander. Les traductions et l'interprétation sont vos droits - pas seulement si vous interagissez avec la police ou les tribunaux du district, mais également lorsque vous avez une interaction avec l'ICE ou les agents d'immigration fédéraux.
- **Rappelez-vous vos droits lors de l'interaction avec les agents de l'immigration fédéraux ou l'ICE.** Si vous voulez des conseils sur ce que vous devez faire en cas d'arrestation ou de confrontation avec un agent fédéral de l'immigration et/ou l'ICE, songez à participer à une formation « connaissez vos droits » organisée par des services juridiques ou une organisation d'immigration du DC, tels que ceux qui sont financés par le programme de subvention Immigrant Justice Legal Services (IJLS). Si vous avez besoin d'aide pour trouver une formation ou une organisation, demandez aux responsables de votre école ou consultez la liste des bénéficiaires IJLS qui seront répertoriés sur le site Web des Affaires africaines du bureau du maire, le site Web des Affaires latino du bureau du maire et le site Web des Affaires des Îles d'Asie et du Pacifique du bureau du maire.

CONTINUER D'UTILISER LES SERVICES DE LA VILLE SANS CRAINTE.

- **Le Département de la police métropolitaine (Metropolitan Police Department, MPD) ne vous posera pas des questions sur la citoyenneté ou le statut de résidence.** Il a de longue date, une politique qui interdit strictement aux agents d'exiger la citoyenneté ou le statut de résident comme un moyen de déterminer si un individu a violé les lois d'immigration. Cela signifie que vous devez pouvoir appeler le numéro d'urgence 911, approcher un agent du MPD ou signaler un crime sans problème. Rappelez toutefois que le DC ne contrôle que les actions des agents du MPD. Vous pouvez appeler le numéro d'urgence, le 911, en toute sécurité. Si vous êtes dans la rue, pensez à localiser le logo MPD.

- **À l'intérieur et à l'extérieur de l'école, continuez à utiliser sans crainte les services gouvernementaux.** Quel que soit votre statut, vous pouvez signaler des crimes contre vous, et les agents du MPD ont le devoir de vous protéger. Vous pouvez appeler une ambulance, composer le 911 et le 311, visiter les centres pour personnes âgées, utiliser les piscines publiques, prendre le métro ou les bus, utiliser les services hospitaliers et entrer dans les bureaux du gouvernement, et le gouvernement du district *ne* demandera *pas* votre statut d'immigration. Ce gouvernement est également le vôtre.
- **Le district ne cessera pas de fournir des permis de conduire aux demandeurs sans papiers.** Le programme du district des permis de conduire à but restreint est un modèle national pour la promotion de la sécurité communautaire, la productivité économique et une protection égale pour les Américains sans papiers. Il représente une partie essentielle de l'identité et de l'économie du district. Nous pensons qu'il est préférable que les personnes obtiennent des licences et une assurance automobile plutôt que de circuler sans identification.